

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré du 19 novembre 2020 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé. Cette séance a été tenue par visioconférence tel qu'autorisé par l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

19 novembre 2020

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont, présidente
Mme Sylvie Noël, Louiseville
M. André Clément, Saint-Justin
Mme Isabelle Bouchard, Saint-Léon-le-Grand
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule
M. Roger Michaud, substitut de Maskinongé

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier
M. Francis Morel-Benoit, responsable des opérations

Étaient absents :

M. Gaétan Beauclair, Yamachiche

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élections à la présidence et vice-présidence
 - 3.1 Nomination du président d'élection
 - 3.2 Élection à la présidence du Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré
 - 3.3 Élection à la vice-présidence du Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré
4. Adoption des procès-verbaux suivants :
 - 4.1 Séance ordinaire du 15 octobre 2020
 - 4.2 Séance extraordinaire du 4 novembre 2020

- 4.3 Procès-verbal de correction de la séance du 19 avril 2018
- 4.4 Procès-verbal de correction de la séance du 16 août 2018
5. Dépôt et adoption de la correspondance
6. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
7. Approbation du paiement des comptes
8. Dépôt des résultats financiers au 31 octobre 2020
9. Consommation hebdomadaire
10. Suivi des nappes de la Régie
11. Pluviométrie
12. Information sur les opérations et équipements
 - 12.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoît
 - 12.2 Filtres pour les variateurs de vitesse des puits
 - 12.3 Abonnement au système de transmission SMS
13. Organisme des Bassins Versants – Rivière du Loup – Yamachiche et Maskinongé
14. Varia
 - 14.1 Dossier Yamachiche
 - 14.2 Signature des effets bancaires
 - 14.3 Reconnaissance des employés
 - 14.4 Primes des assurances collectives en cas d'absence
 - 14.5 Formation sur l'expropriation
 - 14.6 Assurances pour le barrage
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

2020-11-158

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ÉLECTIONS À LA PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE

3.1 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Monsieur Roger Michaud propose la nomination de Monsieur Mario Paillé au poste de président d'élection pour le choix du président et du vice-président du conseil d'administration de la Régie.

3.2 ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Monsieur Mario Paillé demande des propositions pour le poste de président.

Madame Sylvie Noël propose Madame Barbara Paillé.

Madame Barbara Paillé accepte de poser sa candidature au poste de présidente du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, Monsieur Mario Paillé déclare alors élue Madame Barbara Paillé pour occuper le poste de présidente du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

Madame Barbara Paillé remercie les autres membres du conseil pour la confiance accordée pour occuper le poste de présidente du conseil.

3.3 ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Monsieur Mario Paillé fait la lecture d'un courriel reçu de Monsieur Jonathan Lacourse. Ce dernier étant absent de la réunion, il signifie son intérêt pour occuper le poste de vice-président.

Monsieur Mario Paillé demande des propositions pour le poste de vice-président.

Madame Isabelle Bouchard propose Monsieur Jonathan Lacourse.

Monsieur Jonathan Lacourse accepte de poser sa candidature au poste de vice-président du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, Monsieur Mario Paillé déclare alors élu Monsieur Jonathan Lacourse pour occuper le poste de vice-président du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

Monsieur Jonathan Lacourse remercie les autres membres du conseil pour la confiance accordée pour occuper le poste de vice-président du conseil.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SUIVANTS :

4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

POUR CE MOTIF :

2020-11-159

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2020.

4.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

POUR CE MOTIF :

2020-11-160 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 novembre 2020.

4.3 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA SÉANCE DU 19 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de correction de la séance du 19 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

POUR CE MOTIF :

2020-11-161 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de correction de la séance du 19 avril 2018.

4.4 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA SÉANCE DU 16 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de correction de la séance du 16 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

POUR CE MOTIF :

2020-11-162 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de correction de la séance du 16 août 2018.

5. DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 15 octobre 2020 et résume les communications ayant un intérêt public.

2020-11-163 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Roger Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

6. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 16 novembre 2020;

POUR CE MOTIF :

2020-11-164 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

7. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 16 novembre 2020;

POUR CE MOTIF :

2020-11-165 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de quatre-vingt-treize mille cent quarante-quatre et trente-six (93 144,36 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 19 novembre 2020.

Mario Paillé, trésorier

8. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 31 octobre 2020 préparé en date du 11 novembre 2020;

POUR CE MOTIF :

2020-11-166 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 31 octobre 2020.

9. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 17 novembre 2020 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

10. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 8 novembre 2020 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

11. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 6 novembre 2020 relativement à la pluviométrie.

12. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

12.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOÎT

Rapport de Monsieur Francis Morel Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Demande par Yamachiche de vérification de la vanne juste avant leur réservoir et si elle n'est pas fonctionnelle, option de réparation.

2020-11-167

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents que la régie s'occupe elle-même de la réparation si nécessaire.

- Nous avons fait faire un changement préventif des boulons sur une vanne de rue dans le secteur de Yamachiche.
- L'arpenteur est passé faire les relevés des nouveaux piézomètres du BSA. Nous effectuons un suivi du niveau de chacun d'eux.
- Suivi de la télémétrie.
- Nous avons fait plusieurs achats pour les équipements de traitement (ex : sonde de pH, lumières et produits de calibration pour les turbidités, lampes UV pour la résidence Lafleur, etc.)
- L'installation des trois clapets anti-retours par Soudure Expert est terminée au SU-02, SU-03 et SA-21.
- L'entretien annuel des génératrices a été fait par Drumco. Ils ont remplacé le chauffe-moteur au SU-02 et nous avons remplacé les batteries du BSE et du SA-21.
- Climatisation Bélanger est venu faire l'entretien des systèmes de ventilation des bâtiments.
- Dans le dossier du déplacement de notre conduite de la route Barthélemy, nous avons eu une rencontre avec Ghyslain Lambert pour la préparation des documents d'appel d'offre pour mandater un ingénieur au dossier.
- Mathieu a fini de travailler le 12 novembre et Annie devrait être de retour le 23 novembre.
- Le nettoyage du Puits SA-24 est terminé. Nous aurons un rapport de la Firme Akifer prochainement.
- Hydro-Québec a raccordé les chambres 201 et 209. Il reste les chambres 204 et 207 qui devraient se faire la semaine prochaine.

- Nous allons faire le plein de diesel d'hiver des génératrices.
- Bernard Lessard Excavation va bientôt débiter la recharge du chemin des puits de Sainte-Ursule.

12.2 FILTRES POUR LES VARIATEURS DE VITESSE DES PUIITS

CONSIDÉRANT QUE les filtres des variateurs de vitesse des puits doivent être remplacés à l'occasion, au besoin;

CONSIDÉRANT QUE Automatisation JRT dépose la soumission suivante pour ces filtres :

- SU-02 / SU-03 / SA-21 : Filtres 8 po 57,58 \$ pour une boîte de 5
- SA-23 / SA-24 : Filtres 13 po 89,40 \$ pour une boîte de 5
Filtres Filtermat 84,85 \$ pour une boîte de 5

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Francis Morel-Benoit, responsable des opérations suggère de se procurer une boîte de 5 filtres pour chacun des puits.

POUR CES MOTIFS :

2020-11-168

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat d'une boîte de 5 filtres pour chacun des puits.

12.3 ABONNEMENT AU SYSTÈME DE TRANSMISSION SMS

CONSIDÉRANT QUE les alarmes du système de télémétrie sont acheminées par courriels;

CONSIDÉRANT QU'il serait beaucoup facile et efficace de recevoir les alarmes par SMS (messages textes);

CONSIDÉRANT QUE Automatisation JRT dépose une soumission pour l'abonnement au système de transmission SMS au coût annuel de 350,00 \$ plus taxes.

POUR CES MOTIFS :

2020-11-169

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'abonnement au système de transmission SMS au coût annuel de 350,00 \$ plus taxes.

13. ORGANISMES DES BASSINS VERSANTS – RIVIÈRE DU LOUP-YAMACHICHE ET MASKINONGÉ

Aucun développement.

14. VARIA

14.1 DOSSIER YAMACHICHE

Monsieur Mario Paillé informe les membres du conseil d'administration que l'avis de suspension de l'instance sera déposé par nos procureurs à la Cour Supérieure.

Il rappelle également aux municipalités qui ne l'aurait pas encore fait, de faire parvenir les plans de leur réseau d'aqueduc pour qu'ils soient transmis à l'expert-commun.

14.2 SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de changement aux postes de Président et Vice-Président de la Régie;

POUR CE MOTIF :

2020-11-170

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents d'annuler ce point puisque les signataires des effets bancaires restent les mêmes.

14.3 RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas de dîner des employés en raison de la pandémie de COVID-19;

POUR CE MOTIF :

2020-11-171

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents d'offrir à chacun des employés de la Régie un panier de produits locaux d'une valeur de 50 \$ en guise de reconnaissance.

14.4 PRIMES DES ASSURANCES COLLECTIVES EN CAS D'ABSENCE

CONSIDÉRANT QUE la Régie contribue au paiement des primes des assurances collectives des employés à la hauteur de 50% et que la portion des employés est prélevée directement sur leur salaire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur *les normes du travail* stipule qu'une personne salariée peut s'absenter du travail jusqu'à 26 semaines sur une période de 12 mois pour cause de maladie, d'accident, de don d'organes ou de tissus, ou de violence conjugale ou à caractère sexuel dont elle a été victime.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur *les normes du travail* stipule que si la personne salariée continue, pendant son congé, à cotiser aux différents régimes d'assurance collective et de retraite, l'employeur doit aussi le faire. Sinon, il s'expose à des poursuites en vertu de l'article 122 de la Loi sur *les normes du travail*.

CONSIDÉRANT QUE pour les travailleurs saisonniers, le lien d'emploi est considéré interrompu à la fin de leur contrat;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de décider si la Régie continue d'assumer la contribution de l'employeur pendant l'absence des employés ou non;

POUR CES MOTIFS :

2020-11-172

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré continue de cotiser aux différents régimes d'assurance collective et de retraite jusqu'à un maximum de 26 semaines sur une période de 12 mois aux conditions suivantes :

- Si une personne salariée s'absente pour cause de maladie, d'accident, de don d'organes ou de tissus, ou de violence conjugale ou à caractère sexuel dont elle a été victime;
- Si la personne salariée continue, pendant son congé, à cotiser aux différents régimes d'assurance collective et de retraite;

QUE pour les travailleurs saisonniers, s'ils désirent continuer de cotiser aux différents régimes d'assurance collective et de retraite une fois leur contrat de travail terminé, ils doivent assumer les parts de l'employé et de l'employeur au moyen de chèques mensuels postdatés à l'attention de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

QUE la présente résolution soit intégrée à la Politique salariale et conditions de travail des employés de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré 2019 – 2022.

14.5 FORMATION SUR L'EXPROPRIATION

CONSIDÉRANT QUE la présidente de la Régie a recommandé à Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier de s'inscrire à un webinaire portant sur l'expropriation offert par l'ADMQ au coût de 99 \$ plus taxes;

POUR CE MOTIF :

2020-11-173

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents d'entériner la décision et de permettre au secrétaire-trésorier de suivre le webinaire sur l'expropriation.

14.6 ASSURANCES POUR LE BARRAGE

CONSIDÉRANT QUE la FQM Assurances nous avise de certains changements quant à nos garanties ainsi que certaines mises à jour requises en prévision du renouvellement de notre police d'assurance de la MMQ qui débutera le 1^{er} octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec a récemment annoncé l'ajout d'exclusions applicables aux ouvrages de retenue, notamment, les barrages et les digues;

CONSIDÉRANT QUE pour maintenir la couverture pour notre barrage, il faut remplir la proposition à cet effet qui sera soumise à la MMQ pour fins d'analyse et si la protection est consentie par l'assureur, il nous avisera des conditions, incluant la prime additionnelle applicable;

POUR CES MOTIFS :

2020-11-174 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Roger Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE soit compléter la proposition d'assurance responsabilité des barrages;

QUE Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie les documents à cet effet;

QUE Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier soit autorisé à recourir aux services de Monsieur Ghyslain Lambert, ingénieur s'il le juge nécessaire.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est mentionnée.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

POUR CE MOTIF :

2020-11-175 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente assemblée soit levée à 20 h 35.

Présidente

Secrétaire Trésorier

